

Un nouveau guichet et une participation financière à un projet majeur

La Caisse Desjardins de Beauce-Centre a annoncé récemment qu'elle remplacera le guichet automatique du point de services de Saint-Frédéric. « Malgré le fait que le guichet automatique est peu utilisé, nous avons une volonté de conserver les services de proximité et de favoriser le plus possible l'accessibilité à nos services en tout temps pour les transactions courantes », a indiqué Martin Groleau, président du conseil d'administration de la Caisse.

Les dirigeants de la Caisse ont aussi pris la décision d'ajuster les heures de services au comptoir au point de services de Saint-Frédéric, étant donné que les transactions au comptoir sont en baisse au profit des transactions automatisées (Internet, TPV, guichet). Les membres concernés recevront une communication à cet effet sous peu.

Un projet régional d'infrastructures de loisir

Par ailleurs, la Caisse Desjardins de Beauce-Centre est fière de confirmer une participation financière de 30 000 \$ pour la réalisation d'un terrain de baseball régional à Saint-Frédéric. Pour la réalisation de ce projet global de 460 000 \$, la caisse se joint à toute la communauté d'affaires, la municipalité de Saint-Frédéric et le pacte rural de la MRC Robert-Cliche. Le maire de Saint-Frédéric M. Henri Gagné s'est dit très heureux du partenariat avec la Caisse Desjardins de Beauce-Centre, sans laquelle le projet aurait pu être compromis.

« La gestion saine et prudente de nos activités est une préoccupation majeure pour le conseil d'administration de la caisse. C'est cela qui nous permet de soutenir la vitalité économique de nos milieux par des investissements dans des projets structurants, comme le projet de terrain de baseball. Nous avons le souci d'être à l'écoute des besoins de nos

membres et de les satisfaire » a conclu M. Groleau.

Informations: Martin Groleau

Président du conseil d'administration Caisse Desjardins de Beauce-Centre

418 397-5030





GERICOS

AOÛT 2013



Une délégation de 14 personnes de Saint-Frédéric revient d'un voyage en France, en autres, dans la ville de Mareuil avec laquelle la municipalité de St-Frédéric est jumelée. Ceux-ci ont été accueillis comme des rois

ASSEMBLÉE DU 8 AVRIL 2013 EN BREF...

-ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté Robert-Cliche a adopté, le 12 août 2009, son règlement 126-09 par lequel elle déclare sa compétence en matière d'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) et ce sur le territoire de toutes les municipalités locales faisant partie de la MRC, sauf pour l'émission des permis d'installations septiques pour les résidences nouvelles et par lequel sont fixées les conditions administratives et financières relatives à l'exercice de ladite compétence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claire Pouliot et adopté à l'unanimité que le règlement 286-13 intitulé : «Règlement établissant le partage des responsabilités entre la MRC et la municipalité en ce qui a trait à l'émission des permis d'installation septique» soit adopté.

Sur proposition de Michel Fortin et adopté à l'unanimité, il est résolu que le conseil municipal de Saint-Frédéric donne son appui à M. Éric Jacques pour sa demande à la CPTAQ sur le lot 4 219 880.

Quatre résidents, qui ont une situation similaire, ont reçu une lettre de la municipalité au sujet du remplacement de leur ponceau. La municipalité leur offrque ceux-ci défraie le prix des ponceaux et que la municipalité les installe. Trois réponses ont été reçues, soit deux positives et une négative. Les personnes qui répondront négativement seront avisé que la municipalité se déchargera de tout dommage futur qui pourrait survenir.

Il est proposé par Julie Simard et adopté à l'unanimité que la somme de 10 000\$ soit versée à la Fabrique de Saint-Frédéric pour la réfection de l'église tel qu'il avait déjà été prévu au budget 2013.

La Municipalité Saint-Frédéric se prépare à installer une borne fontaine sèche conjointement avec la Municipalité de Saint-Séverin afin de couvrir un plus grand territoire en cas d'incendie. Celle-ci sera installée dans le rang St-Jacques à Saint-Séverin près du rang du Bas St-Antoine à Saint-Frédéric. Il y a présentement un petit lac à cet endroit mais celui-ci devra être agrandi. M. Henri Gagné et M. Jean-Paul Cloutier, élu à Saint-Séverin, s'occupent de ce dossier.

ÂGE D'OR DE ST-FRÉDÉRIC

Les activités sont recommencées, tous les membres et les non-membres sont invités à y participer.

Les cartes de membre seront bientôt en vente.

Le 27 septembre 2013, il y aura un tournoi de baseball-poche (inter-club).

Concert de Jean-François Breau et Marie-Eve Janvier

Jean-François Breau et Marie-Eve Janvier vous présente leur concert de noël « Noël à deux » à l'église de Saint-Frédéric, le samedi 7 décembre 2013 à 20 hres.

Billets en vente le samedi 7 septembre 2013 de 10 hres à midi (à l'église) ou par téléphone au 418-426-1433.

Des billets seront également disponibles aux presbytères de Saint-Frédéric, Tring-Jonction et Saint-Joseph ainsi qu'au bureau municipal de Saint-Frédéric.

Prix des billets : 45 \$ (sièges réservés)

40 \$ (admission générale)

Bienvenue à tous ! Le comité organisateur





La municipalité de Saint-Frédéric se lance dans la démarche *Municipalité amie des aînés*

C'est dans le cadre du renouvellement de la politique familiale de la MRC Robert-Cliche que la municipalité de Saint-Frédéric a récemment entamé la démarche *Municipalité amie des aînés* (MADA). C'est M. Marco Laplante, conseiller municipal, qui a été nommé élu responsable des questions famille-aîné.

D'une durée de 18 mois, le projet MADA a pour objectif de favoriser la participation active des aînés au sein de leur communauté et à promouvoir le vieillissement actif, c'est-à-dire à optimiser les possibilités de bonne santé, de participation et de sécurité afin d'accroître la qualité de vie pendant la vieillesse. C'est un processus qui, à son terme, vise à adapter les services et les structures pour inclure socialement les aînés.

Le comité local qui épaulera le projet, formé au cours des derniers mois, est constitué de M. Marco Laplante, de M. Léon-Marie Jacques du Club de l'Âge d'Or, de M. David Lachance du comité des loisirs et de Mme Yolande Lambert du Club Lions. Récemment, le comité a élaboré un portrait du milieu afin de cerner les besoins potentiels des aînés de Saint-Frédéric. Il procédera, au courant de l'automne, à une consultation publique auprès des aînés afin de valider ces besoins. Surveillez le Frédéricois pour les détails sur la tenue de l'évènement. Votre participation sera déterminante pour le projet!



Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)

Augmentation des amendes

15 août 2013

Le Gouvernement du Québec a modifié l'article 89 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22). L'effet de cette modification, en vigueur depuis le 18 juillet 2013, est d'augmenter substantiellement les montants des amendes relatives aux infractions.

La MRC Robert-Cliche rappelle que les municipalités locales lui ont confié en 2009 la compétence au niveau de la gestion du règlement provincial Q-2, r.22 et qu'en conséquence, elle a la responsabilité de l'appliquer tel qu'il est dans le cadre de la mise aux normes des installations septiques, notamment en ce qui a trait au montant des amendes.

Avant le 18 juillet 2013, l'amende minimale pour toute infraction au règlement Q-2, r.22 était de 500 \$ pour une personne physique et de 1 000 \$ pour une personne morale. Voici quelques exemples d'amendes minimales en vigueur depuis le 18 juillet 2013 :

- 1 000 \$ pour ne pas avoir été lié en tout temps par contrat avec le fabricant du système ... avec stipulation qu'un entretien minimal du système sera effectué (article 3.3);
- 2 000 \$ pour ne pas avoir veillé à l'entretien de son système de traitement des eaux (article 3.2);
- 2 500 \$ pour avoir entrepris des travaux sans avoir préalablement obtenu un permis (article 4);
- **5 000** \$ pour avoir rejeté dans l'environnement des eaux provenant du cabinet d'aisances d'une résidence isolée ou des eaux usées ou ménagères d'une résidence isolée sans le traitement prévu au Règlement (article 3).

Voici le lien pour consulter le règlement Q-2, r.22 :

 $\frac{\text{http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3\&file=/Q_2/Q2}{R2}$

Pour toute question n'hésitez pas à contacter la MRC Robert-Cliche au (418) 774-9828.



AIDE À LA RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE

Vous êtes propriétaire-occupant d'une résidence qui nécessite des réparations majeures? Le revenu de votre ménage est limité? Alors, le programme RénoVillage peut vous convenir. Une subvention pouvant atteindre 90 % des coûts admissibles, sans toutefois dépasser 10 000 \$, est disponible. Les travaux liés aux installations septiques sont admissibles à certaines conditions.

Le Programme d'adaptation de domicile (PAD) pour répondre aux besoins des personnes handicapées, est également disponible.

Pour déterminer votre admissibilité à l'un ou l'autre de ces programmes, veuillez contacter monsieur Serge Poirier à la MRC Robert-Cliche au 418-774-9828 poste 232.

OFFRE D'EMPLOI

L'Office municipale de St-Frédéric est à la recherche d'un concierge pour 16 logements sur la rue St-Olivier à St-Frédéric.

Emploi à temps partiel, nous recherchons une personne disponible, discrète, respectueuse et qui aime les travaux manuels. La personne recherchée devra faire preuve d'autonomie et d'intégrité dans son travail et avec les locataires.

Salaire selon la conventions collectives des employés du gouvernement du Québec

Pour plus d'informations ou pour déposer votre CV : Tél. : 418-426-5221 , 698 rg St-Pierre, St-Frédéric, G0N 1P0

BAMBINERIES de St-Frédéric Horaire 2013-2014

Les Bambineries, c'est le moment idéal pour sortir avec les enfants! Venez échanger DANS VOTRE MUNICIPALITÉ, ou si vous voulez dans un autre village, avec d'autres parents. Venez vous amuser avec vos enfants! Ils auront la chance d'apprendre à jouer en groupe (comptines, bricolages, jeux libres, etc.) et de se faire de nouveaux amis.

Pour qui : Parents avec leurs enfants de 0 à 4 ans

Coût : Gratuit

Lieu : Bibliothèque (850 rue Hôtel de ville, St-Frédéric, G0N 1P0)

Heure: 9h00 à 11h00 Date: Les mardis

- 17 septembre 2013
- 15 octobre 2013
- 19 novembre 2013
- 21 janvier 2014
- 18 février 2014
- 18 mars 2014
- 15 avril 2014
- 20 mai 2014 <u>Pour inscriptions, contactez</u>:
- Josée Gagné, 418-397-1460 poste 111

ou

Nathalie Poulin, 418-397-1460 poste 122

COURS D'INITIATION À L'INFORMATIQUE

Cours pour les 50 ans et plus : Durée 20 heures Coût : gratuit Cours pour les moins de 50 ans : Durée 30 heures Coût : 40\$

Information: Marielle Cloutier 418-426-2589